

COMMUNE DE JUVIGNY LES VALLÉES

Séance du 28 avril 2026 à 20 H 30

L'an deux mille vingt-six le vingt-huit avril à vingt heures, trente minutes, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en salle des fêtes de Juvigny le Tertre à Juvigny-les-Vallées, sous la présidence de ROCHEFORT Nathalie, Maire de Juvigny-les-Vallées.

Etaient présents :

Nathalie ROCHEFORT, Alain ROUSSEL, Monique SOUL, Jean-Yves HAMEL, Céline GANNE, Alain LEVALLOIS, Anne LE PAPE, Marina DESSEROIR, Nicolas BURNOUF, Barbara MARTIN, Éric LAIR, Auguste LEFRAS, Mathilde AUBERT, Denis POUPION, Aurélie GANNE, Guillaume LELIEVRE, Edith LE BRUN, Pascal BERRIER, Ghino MARIE, Isabelle MARTIN, Dominique RECHAUX;

Conseillers Municipaux formant la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice.

Excusée : Francis VERON, Sandra FORTIN, Justin LEGEARD, Guy LANGEVIN, Fabienne BLIN, Anaïs RINFERT
Absent :

Procuration : Francis VERON a donné pouvoir à ROUSSEL Alain, Françoise BLIN a donné pouvoir à Nathalie ROCHEFORT, Sandra FORTIN a donné pouvoir à Monique SOUL, Guy LANGEVIN a donné pouvoir à Aurélie GANNE, Justin LEGEARD a donné pouvoir à Jean Yves HAMEL, Anaïs RINFERT a donné pouvoir à Éric LAIR.

Secrétaire de séance : Jean Yves HAMEL

Nombre de Membres en exercice : 27

Convocation adressée le 23 avril 2026
et affichée le 23 avril 2026

Présents : 21 Votants : 27

2026 04 048 – AFFECTATION DU RÉSULTAT 2025 – BUDGET PRINCIPAL COMMUNE DE JUVIGNY LES VALLÉES

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, il appartient au Conseil municipal d'affecter le résultat de l'exercice 2025, tel qu'il ressort du compte financier unique adopté pour le budget principal de la Commune de JUVIGNY LES VALLÉES.

Seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une délibération d'affectation, le résultat d'investissement restant en investissement et devant en priorité couvrir le besoin de financement éventuel de cette section.

Dans le cas présent, le compte financier 2025 de la Commune de JUVIGNY LES VALLÉES fait apparaître un excédent de fonctionnement cumulé de **2 953 105,18 €**, ainsi qu'un excédent d'investissement de **330 650,23 €**. Il convient donc de statuer sur l'affectation de ces résultats afin d'assurer l'équilibre budgétaire de la régie et de garantir la pérennité de son exploitation.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU les articles L. 1612-12, L. 2121-31 et L. 2311-5 du Code général des collectivités territoriales relatifs à l'arrêt des comptes et à l'affectation du résultat comptable ;

VU la loi n° 94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales ;

VU l'instruction comptable et budgétaire M57 applicable aux communes ;

CONSIDÉRANT que le compte financier unique 2025 du budget principal de la Commune de Juvigny les Vallées fait apparaître :

➤ un excédent de fonctionnement de : 478 543,47 €
➤ un excédent reporté de : 2 474 561,71 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : **2 953 105,18 €**

➤ un excédent d'investissement de : 176 126,03 €
➤ un excédent reporté de : 154 524,20 €
➤ un déficit des restes à réaliser de : - 966 543,45 €
Soit un besoin de financement de : **- 635 893,22 €**

CONSIDÉRANT que le résultat d'investissement s'élève à un excédent de **330 650,23 €**, avec un déficit des restes à réaliser de **966 543,45 €** laissant apparaître un besoin de financement de **635 893,22 €**;

CONSIDÉRANT que l'excédent de fonctionnement de **2 953 105,18 €** doit être affecté en priorité à la couverture des besoins de financement de la section de fonctionnement, conformément aux règles comptables en vigueur;

CONSIDÉRANT que, après affectation complémentaire en réserve (compte 1068) pour un montant de **635 893,22 €**, le solde disponible s'élève à **2 317 211,96 €**, lequel sera reporté en fonctionnement (compte 002) ;

CONSIDÉRANT que le résultat d'investissement reporté (compte 001) présente un excédent de **330 650,23 €**, qui sera repris en investissement pour l'exercice 2026 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE A L'UNANIMITÉ :

Article 1 : L'affectation du résultat de l'exercice 2025 de la commune de Juvigny les Vallées est approuvée comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 :	EXCÉDENT	2 953 105,18 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)		635 893,22 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)		2 317 211,96 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) :	EXCÉDENT	330 650,23 €

Article 2 : Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération, qui sera transmise au contrôle de légalité dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Pour extrait conforme
Fait et délibéré à Juvigny les Vallées, le 28/04/2026

Le Maire
Nathalie ROCHFORT

